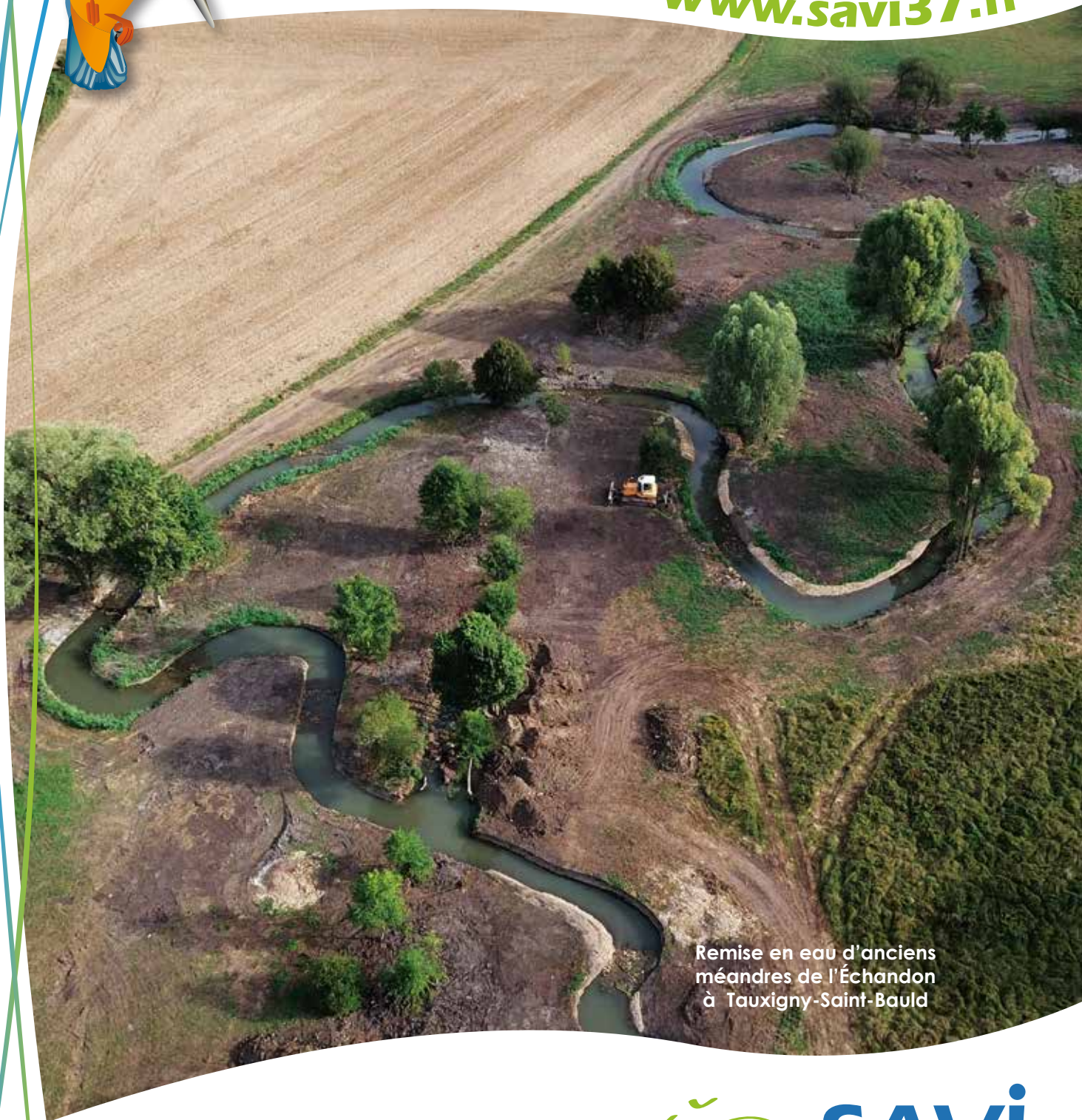


# Rapport d'activités 2018

## du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre

[www.savi37.fr](http://www.savi37.fr)



Remise en eau d'anciens  
méandres de l'Échandon  
à Tauxigny-Saint-Bauld

Avril 2019



# Sommaire

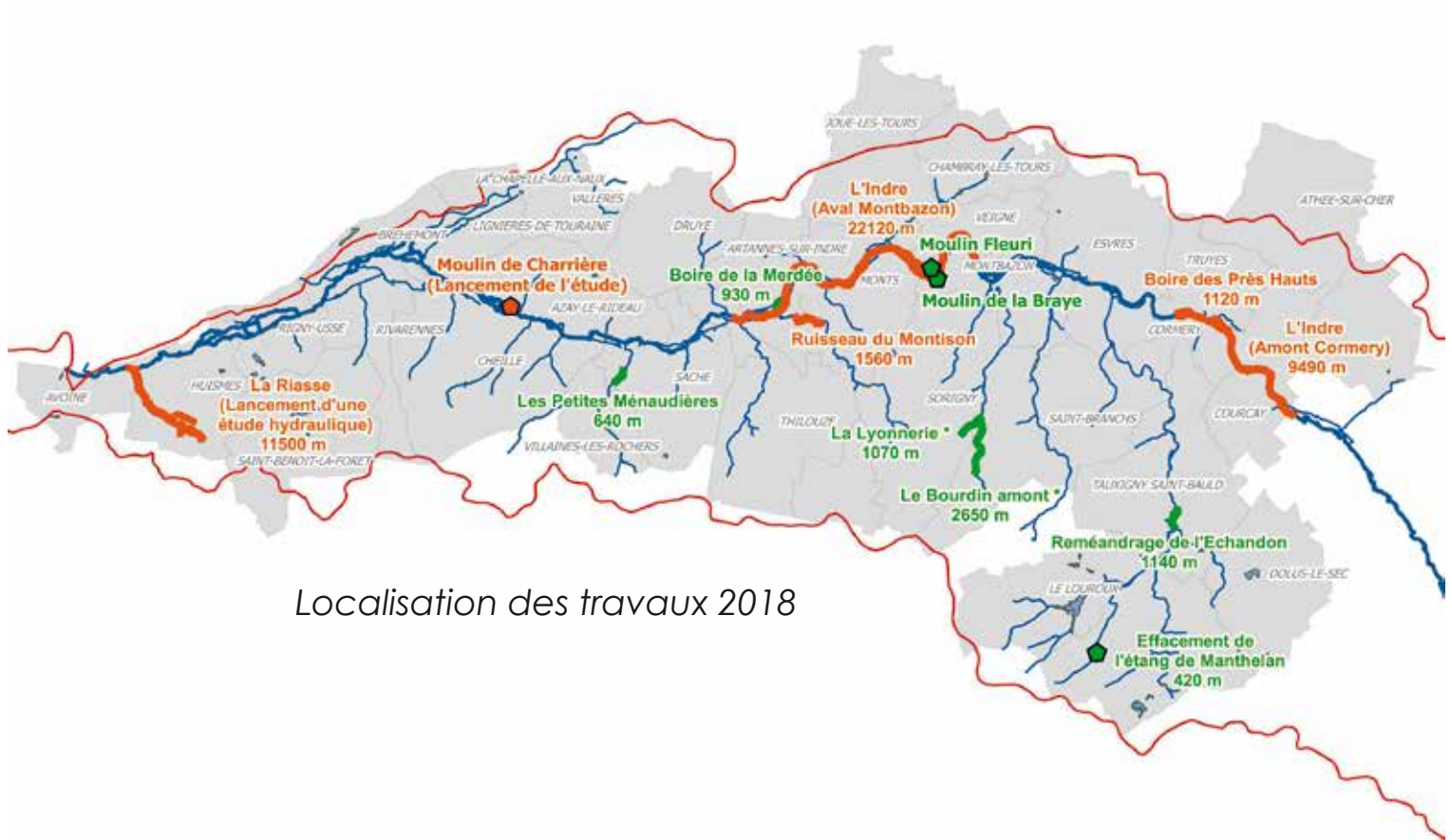
<b>1. LES FAITS MARQUANTS</b> .....	<b>5</b>
✓ Évolution du syndicat avec l'exercice de la compétence GEMAPI et l'adhésion des CC Bléré Val de Cher et Chinon, Vienne Loire	
✓ Poursuite des travaux réalisés dans le cadre du contrat territorial de restauration de l'Indre Médian avec :	
✓ Le rétablissement de la continuité de l'Indre sur le Moulin de la Brayé à Montbazou et le Moulin Fleuri à Veigné	
✓ La déconnexion de l'étang de Manthelan	
✓ Le reméandrage de l'Échandon à Tauxigny-Saint-Bauld	
✓ Lancement des études bilan des contrats territoriaux Indre Médian et Indre Aval	
<b>1. Les contrats territoriaux de restauration « milieux aquatiques »</b> .....	<b>6</b>
1.1. Le contrat territorial Indre Aval 2012-2016 .....	6
1.1.1. Le dernier chantier du contrat : la rétablissement de la continuité sur le Gué Droit à Saché	
1.1.2. L'étude bilan du CT Indre aval et la préparation du nouveau contrat	
1.1.3. Les actions hors contrat CT Indre aval .....	7
1.2. Le contrat territorial Indre Médian 2014-2018 .....	8
1.2.1. Les travaux de restauration de la continuité sur l'Indre	
1.2.2. Les travaux de restauration de l'Échandon.....	11
1.2.3. Les travaux de restauration de la ripisylve et annexes hydrauliques.....	13
1.3. Les autres actions .....	14
1.3.1. Campagne de lutte contre les espèces invasives	
1.3.2. Campagne de suivis de milieux .....	15
<b>2. Les missions régulières du SAVI</b> .....	<b>16</b>
2.1. Les interventions sur les moulins publics et l'entretien des parcelles communales .....	16
2.2. Les travaux réalisés par les services .....	17
2.3. Les missions de suivi général des cours d'eau et conseils techniques auprès des communes, des communautés de communes et des riverains.....	18
2.4. Des actions de communication et de sensibilisation.....	18
<b>3. La régie « entretien de rivière » du SAVI</b> .....	<b>20</b>
<b>4. La compétence optionnelle « fossés collecteurs »</b> .....	<b>21</b>
4.1. Le programme de travaux 2018.....	21
4.2. L'étude « pour la mise en place de solutions techniques permettant de réduire le risque inondation sur la commune de Villeperdue » .....	22
<b>5. Le bilan financier 2018</b> .....	<b>23</b>
5.1. Bilan financier 2018 du Contrat Territorial de l'Indre Aval .....	23
5.2. Bilan financier 2018 du Contrat Territorial de l'Indre Médian.....	24
5.3. Compte administratif 2018 .....	24
<b>6. Les annexes</b> .....	<b>26</b>
6.1. Les missions du SAVI .....	26
6.1.1. Une compétence obligatoire : gestion des milieux aquatiques	
6.1.2. Des compétences optionnelles	
6.1.3. Les autres missions	
6.2. Les réunions .....	27
6.3. Le fonctionnement / organigramme des instances .....	27
6.4. Les délibérations .....	28
6.5. Les ressources humaines .....	28

# Les faits marquants

✓ Évolution du Syndicat avec l'exercice de la compétence GEMAPI et l'adhésion des CC Bléré Val de Cher et Chinon Vienne Loire

✓ Poursuite des travaux réalisés dans le cadre du Contrat territorial de restauration de l'Indre Médian avec :

- Le rétablissement de la continuité de l'Indre sur le Moulin de la Braye à Montbazon et le Moulin Fleuri à Veigné
- La déconnexion de l'Étang de Manthelán
- Le reméandrage de l'Échandon à Tauxigny-Saint-Bauld



✓ Lancement des études Bilan des Contrats territoriaux Indre Médian et Indre Aval

# 1

## Les contrats territoriaux de restauration « Milieux aquatiques »

### 1.1. Le contrat territorial Indre Aval 2012-2016

En 2006, la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) a confié au Cabinet Halage la réalisation d'une étude préalable aux travaux de restauration de l'Indre et de ses affluents.

Le programme de travaux de restauration des boires et affluents de l'Indre sur la basse vallée de l'Indre a été déclaré d'intérêt général par **arrêté préfectoral du 11 septembre 2012** et le SAVI (en charge de la compétence sur le territoire de l'ex-CCPAR depuis le 8 juin 2012) a été autorisé à réaliser les travaux.

**Le 24 septembre 2012**, le Contrat Territorial de Restauration de l'Indre Aval 2012-2016 a été signé à Rigny-Ussé entre le SAVI, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil départemental d'Indre et Loire. Ce contrat prévoit un programme de travaux de 961 500 € financés à hauteur de 80 % (50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 15 % par la Région Centre Val de Loire et 15 % par le Conseil départemental d'Indre et Loire).

#### 1.1.1. Le rétablissement de la continuité sur le Gué droit à Saché : le dernier chantier du contrat

Ce chantier vient clôturer le Contrat Territorial de restauration de l'Indre Aval. Il concerne la restauration du Gué droit à Saché sur un linéaire de 640 m et le remplacement d'un ouvrage de franchissement pour un montant de 27 699 € TTC subventionné à 80 %.



#### 1.1.2. L'étude Bilan du CT Indre Aval et la préparation du nouveau contrat

Les objectifs de cette étude sont doubles :

- Réaliser **une évaluation des actions menées entre 2012 et 2016** dans le cadre du Contrat territorial Indre Aval 2012-2016
- Élaborer **un nouveau programme quinquennal d'actions** permettant l'amélioration de la qualité physique des cours d'eau

Le nouveau programme d'actions devra porter sur **le périmètre du contrat territorial Indre Aval 2012-2016 élargi à la masse d'eau de la Riasse** (FRGR 2128) sur les trois communes de Saint-Benoît-la-Forêt, Huismes et Avoine.

Le marché relatif à cette étude a été confiée au bureau d'études AQUASCOP le 02 mai 2017 pour un montant de 46 770 € TTC.

**Le 28 janvier 2019**, le Comité Syndical du SAVI a validé une programmation pluriannuelle de travaux et un plan de financement afin d'autoriser le Président **à déposer le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** couplé à une autorisation au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement, préalable à la signature du nouveau contrat territorial de l'Indre Aval avec l'AELB, la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Pour rappel, la DIG est l'outil permettant au SAVI d'exercer sa compétence en l'autorisant à :

- accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau,
- faire participer financièrement les propriétaires,
- légitimer l'utilisation de fonds publics sur des propriétés privées,
- simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique.

### 1.1.3. Les actions hors contrat CT Indre Aval

---

#### ✓ Étude continuité sur le Moulin de la Charrière à Azay-le-Rideau

Le 11 juillet 2017, la rupture des vannes de décharges du Moulin de la Charrière à Azay-le-Rideau a entraîné une baisse de la ligne d'eau d'environ 1,20m au droit du moulin d'Azay-le-Rideau. A la demande de la commune d'Azay-le-Rideau et du propriétaire, le SAVI a lancé une étude dont les objectifs sont :

- Assurer la continuité sédimentaire et piscicole du moulin de la Charrière,
- Définir les moyens afin d'éviter, réduire ou compenser les incidences de la mise en transparence de l'ouvrage ;

Après consultation, cette étude a été confiée le 18 mai 2018 au bureau d'études GINGER BURGEAP pour un montant de 19 764 € TTC.

Les expertises de terrains et relevés topographiques ont été réalisés en juillet 2018. Une première restitution a été faite à la commune d'Azay-le-Rideau lors d'un comité technique le 19 décembre 2018.

#### ✓ Étude sur le fonctionnement hydraulique de la Veude et élaboration d'un programme d'actions

Cette étude vient en complément de l'étude engagée en 2017 pour le bilan du Contrat territorial et la préparation d'un nouveau Contrat territorial Indre Aval. Elle a pour objectif de préciser le fonctionnement hydraulique de la Veude afin de mettre en place un programme d'actions concerté pour sa restauration.

Cette prestation supplémentaire a été confiée par avenant au marché 2017\_01 au bureau d'études Sarl AQUASCOP pour un montant de 19 086 € TTC le 9 novembre 2018.

## 1.2. Le contrat territorial Indre Médian 2014-2018

A la fin de l'année 2009, le SAVI a confié au bureau d'études HYDROCONCEPT la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un contrat territorial de restauration sur l'Indre et ses affluents. Démarrée début mars 2010, cette étude a été suivie par un comité de pilotage composé d'élus, de représentants d'associations (environnement, moulins, canoë kayak, riverains), de chambres consulaires, d'administrations (DDT, ONEMA, DREAL) et d'organismes financiers (Agence de l'Eau, Conseil départemental d'Indre et Loire, Région Centre).

En 2011, le bureau d'études, en accord avec le comité de pilotage, a défini le programme prévisionnel du futur contrat territorial. Le programme définitif, finalisé avec les partenaires financiers, a été validé lors du comité syndical du **1<sup>er</sup> juillet 2013**.

Après enquête publique, l'**arrêté préfectoral du 22 octobre 2013** a déclaré d'intérêt général les travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Indre entre Courçay et Pont-de-Ruan et a autorisé le SAVI à réaliser les travaux.

**Le 17 décembre 2013, le Contrat Territorial de Restauration de l'Indre Médian 2014-2018** a été signé entre le SAVI, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre et Loire. Ce contrat prévoit un programme de travaux de 3 493 650 € financés à hauteur de 80 % (50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 15 % par la Région Centre Val de Loire et 15 % par le Conseil départemental d'Indre et Loire).

L'**arrêté du 14 décembre 2018** a prolongé la validité de l'arrêté du 22 octobre 2013 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux de restauration du bassin de l'Indre entre Courçay et Pont-de-Ruan jusqu'au 31 décembre 2019.

### 1.2.1. Les travaux de restauration de la continuité sur l'Indre

#### ✓ Restauration de la continuité sur les moulins de la Braye et Fleuri sur le site de Montbazou / Veigné (2015-2018)

Suite à l'étude relative à la restauration de la continuité des ouvrages de Bourroux, Braye et Fleuri engagée en 2015 avec le bureau d'études GINGER BURGEAP (2015-2018), et aux accords des différents propriétaires concernés, le SAVI a pu mener sur le tronçon de l'Indre Montbazou-Veigné plusieurs projets :

- les travaux de renaturation de l'Indre et de la Douve à Montbazou (d'avril à mai 2017),
- le rétablissement de la continuité au Moulin Fleuri à Veigné et au moulin de la Braye à Montbazou (août 2018).



Avant



Après



**Effacement du déversoir du Moulin Fleuri à Veigné** – Montant des travaux : **63 498 € TTC** subventionné à 100 % (80 % AELB et 20 % Région Centre Val de Loire).

- ✓ Un ouvrage transparent (poisson et sédiments)
- ✓ Un ouvrage autonome (absence de gestion d'ouvrage hydraulique)
- ✓ Un meilleur maintien des fondations en place





➔ **Aménagement d'un bras de contournement au Moulin de la Braye à Montbazon** - Montant des travaux : **113 950 € TTC** subventionné à 80 % (60 % AELB, 10 % Région Centre Val de Loire et 10 % Conseil Départemental d'Indre et Loire). Le reste à charge réparti entre le propriétaire et le SAVI.

- ✓ Un ouvrage transparent (poisson et sédiments)
- ✓ Un ouvrage autonome (absence de gestion d'ouvrage hydraulique)
- ✓ Un meilleur maintien des fondations en place
- ✓ Un droit d'eau conservé par le propriétaire mais modifié





## ✓ Étude continuité sur le moulin d'Artannes-sur-Indre

L'étude relative à la restauration de la continuité du moulin d'Artannes-sur-Indre a été confié au bureau d'études GINGER BURGEAP en août 2015. Compte tenu de la complexité du dossier et de la multiplicité des propriétaires sur ce site, le choix d'un scénario a été validé en février 2017. En décembre 2017, un des propriétaires n'avait toujours pas signé la convention autorisant le SAVI à réaliser les travaux. L'année 2018 a permis de trouver des solutions avec les services de l'État et de programmer les travaux à l'été 2019.

## ✓ Étude continuité sur les moulins du Ripault et de la Fresnaye

**Le 18 mars 2016**, le SAVI a notifié au bureau d'études BURGEAP la réalisation d'une étude de restauration de la continuité sur les moulins du Ripault et de la Fresnaye à Monts, suite à l'abaissement brutale de la ligne d'eau après rupture du câble des vannes du CEA en avril 2015.

Cette étude a permis d'apporter des solutions :

- ➡ pour la mise en transparence du Moulin de Ripault dont les travaux seront réalisés directement par le CEA.
- ➡ pour le rétablissement de la continuité au Moulin de la Fresnaye dont les travaux ont été reportés **en juin 2019** en raison de l'accord tardif du propriétaire,
- ➡ pour compenser sur certains tronçons la baisse de la ligne d'eau et la déconnexion de bras secondaires (des travaux sont prévus en 2019).

## 1.2.2. Les travaux de restauration de l'Échandon

### ✓ Déconnexion de l'étang de Manthelan et restauration de l'Échandon en amont et en aval de l'étang.

**Le 22 décembre 2016**, le SAVI a notifié au bureau d'études DCI Environnement la réalisation d'une étude relative au contournement du plan d'eau de Manthelan. L'année 2017 a été consacré à la définition technique du dossier, à la rédaction des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et des mesures complémentaires (relevés bathymétriques,...).

**En avril 2018** : Lancement des travaux de déconnexion de l'étang et de renaturation de l'Échandon à Manthelan pour une durée de 5 mois. Montant des travaux : 107 221 € TTC subventionnés à 100 % (80 % AELB et 20 % Région Centre Val de Loire).



Avant



Après



Après



### ✓ Travaux de reméandrage de l'Échandon à Tauxigny-Saint-Bauld

Menés en juillet 2018, les travaux de reméandrage de l'Échandon sur le site des Gués de Près Longs sur la commune de Tauxigny-Saint-Bauld ont permis :

- ➡ de remettre en eaux d'anciens méandres de l'Échandon,
- ➡ la restauration hydromorphologique du cours d'eau sur 1,1 km,
- ➡ l'augmentation du 230m de linéaire de cours d'eau
- ➡ la reconstitution d'un lit naturel pierreux alternant zones de radiers et de fosses
- ➡ la création de zones d'expansion des crues.

Le coût des travaux s'élève à 94 822 € TTC et sont subventionné à 80 %.



### 1.2.3. Les travaux de restauration de la ripisylve et annexes hydrauliques

#### ✓ Restauration de la Boire de la Merdée à Artannes

Les travaux de restauration des fonctionnalités de la Boire de la Merdée se sont déroulés en septembre 2018 pour un montant de 20 857 € TTC subventionné à 80 %. Ils ont consisté à :

- une restauration de la boire sur 1 km (végétation et curage),
- une reconnexion à l'Indre
- le remplacement d'un busage sous dimensionné.

Le bois a été valorisé en bois énergie.



#### ✓ Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve

En 2018, plusieurs opérations de restauration de la ripisylve ont été menées sur l'Indre, l'Échandon, le Bourdin et la Lyonnerie (affluent du Bourdin) sur environ 35 km de cours d'eau.



## 1.3. Les autres actions

### 1.3.1. Campagne de lutte contre les espèces invasives

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise FOUGÈRE (17) pour les stations importantes de jussie et en interne par les services du SAVI pour les plus petites stations.

#### ✓ Campagne d'arrachage de jussie 2018

Deux périodes d'interventions ont permis de restaurer plus de 1 280 m<sup>2</sup> restaurés pour un montant de 12 012 € TTC et 28 jours réalisés en interne.



### 1.3.2. Campagne de suivis de milieux

Dans le cadre du contrat territorial, le Syndicat met en place des indicateurs de suivi qui doivent permettre de :

- Mieux connaître l'état et l'évolution de la qualité des cours d'eau
- Suivre l'incidence des travaux réalisés par le Syndicat.

Deux prestataires sont intervenus :

✓ Le Laboratoire de Touraine pour les prélèvements et analyses physico-chimiques, les inventaires des macro-invertébrés et les inventaires diatomés.

✓ La Sarl RIVE pour les Inventaires piscicoles.

En 2018, 5 stations après travaux (2 inventaires piscicoles non réalisés pour cause d'assecs) ont été suivies.

Coût de la campagne 2018 : 12 446,89 €



**Deux pêches de sauvegarde** ont été réalisées en juillet et septembre 2018 avec la Fédération Départementale de la pêche d'Indre et Loire :

- sur le site du reméandrage des Gués de Près longs à Tauxigny-Saint-Bauld préalablement aux travaux de reméandrage.
- sur les Moulin Fleuri à Veigné et Moulin de la Braye à Montbazou après pompage et avant les travaux de création de rampes rustiques sur les déversoirs des moulins.

## 2

# Les missions régulières du SAVI

### 2.1. Les interventions sur les moulins publics et l'entretien des parcelles communales

Le SAVI est habilité à travers ses compétences à intervenir sur les ouvrages publics ou en gestion communale. En 2018, l'équipe du SAVI est intervenue régulièrement sur les ouvrages pour :

- ✓ réaliser des manœuvres de vannes conformément au règlement d'eau
- ✓ retirer des encombres légères coincées dans les vannes
- ✓ organiser et assurer la bonne conduite de chantiers d'enlèvement d'encombres par des entreprises spécialisées.

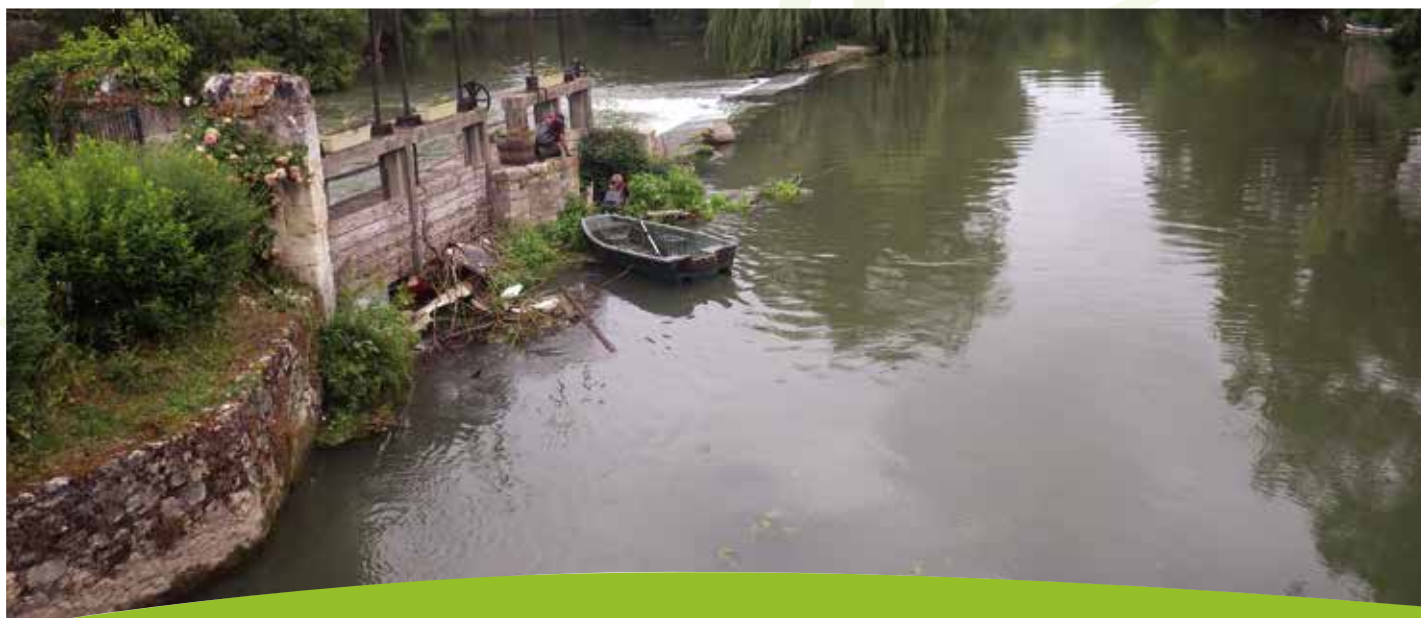
Pour mémoire, les ouvrages concernés par ces interventions sont les ouvrages appartenant aux communes ou sous bail emphytéotique : le déversoir du Moulin de Port Joie à Esvres, le Moulin de Veigné, le Grand Moulin de Montbazon, le Moulin d'Artannes-sur-Indre et le Moulin de Pont-de-Ruan.



Sur les parcelles communales, le SAVI réalise deux types d'interventions :

- ✓ Des travaux d'entretien de la ripisylve réalisés en interne ou par une entreprise spécialisée
- ✓ Des travaux de fauche ou de broyage de parcelles humides.

En 2018, les opérations d'enlèvement des encombres et d'entretien sur les ouvrages ont été réalisées soit en interne par les services du SAVI soit par l'entreprise Environnement 41 pour un montant de 10 290 € TTC.



## 2.2. Les travaux réalisés par les services

Le coût des travaux réalisés par les services du SAVI est estimé pour 2018 à 30 984 €. Ces travaux correspondent à :

### ✓ Travaux d'accompagnement des actions des contrats territoriaux (33 jours d'intervention).

- ➡ Préparation des chantiers (dépose de clôtures, transfert de matériels, coupe d'arbres pour passage des engins,...
- ➡ Remise en état de sites après passage des entreprises (repose de clôtures, ensemencements, pose de passerelles, brulage, broyage des rémanents...)

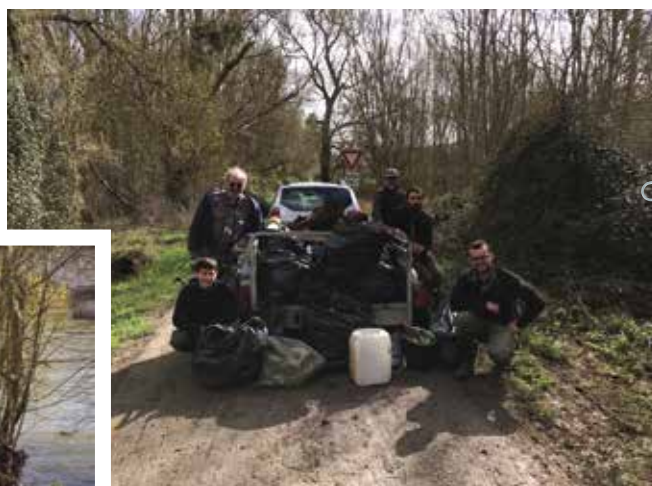
### ✓ Repérage, localisation et enlèvements des encombres,... (6,5 jours)

✓ **Veille et arrachage de jussie** (repérage des stations, préparation chantier pour l'entreprise Fougère (repérage point de dépôt, zone d'embarquement, débarquement,...) et arrachage des petites stations (28 jours).

### ✓ Lutte contre les ragondins

Trois agents sont agréés piégeurs au sein de l'équipe du SAVI. En 2018, environ 7 jours d'interventions ont été réalisés à la demande de propriétaires privés (5 ragondins piégés).

### ✓ Entretien des parcelles communales (20 jours)



## 2.3. Les missions de suivi général des cours d'eau et conseils techniques auprès des communes, des communautés de communes et des riverains

Le SAVI assure un **suivi régulier du lit majeur de l'Indre et de ses affluents**. Ce suivi permet notamment de :

- Mieux connaître le fonctionnement hydraulique du bassin versant et du cours d'eau,
- Suivre l'évolution des pratiques de gestion des parcelles riveraines,
- Détecter la présence d'espèces envahissantes et de suivre l'évolution des populations (ragondins, jussie, renouée du japon, écrevisses américaines,...),
- Suivre l'évolution des travaux réalisés par le SAVI de manière à apprécier ou pas leur efficacité.
- Repérer la présence d'espèces protégées (fritillaire, pigamon jaune, chauve-souris...) pour mieux les préserver en cas d'intervention,
- Identifier les zones tampons (mares, plans d'eau) et les zones inondables, pour des enjeux de préservation de la biodiversité et de sensibilisation au risque inondation,

Le SAVI **intervient régulièrement auprès des propriétaires riverains** soit pour leur signaler des arbres tombés ou autres problèmes, soit à leur demande pour les conseiller sur les techniques d'entretien, la réglementation liée au PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation), les dossiers loi sur l'eau, les techniques de protections de berges, les pontons,...

## 2.4. Des actions de communication et de sensibilisation

### ✓ Site internet [www.savi37.fr](http://www.savi37.fr)

- Réalisation d'articles
- Mise en place d'actualités
- Mises à jour régulières (1 fois par mois)

### ✓ Newsletters « Au fil de l'Indre »

Trois numéros de « Au fil de l'Indre » ont été diffusés en 2018. Le n°5 en janvier, n°6 en juin et n°7 en octobre.

### ✓ Fête de l'environnement à Huismes le 6 mai 2018



### ✓ Animations organisées dans le cadre de la Semaine Régionale des rivières en juin 2018





✓ **Fête de la nature au château de Candé à Monts le 9 septembre 2018** organisée par la fédération des chasseurs d'Indre-et-Loire, avec le concours de la fédération des pêcheurs et le comité départemental de randonnée pédestre : Stand du SAVI et randonnée commentée avec la fédération de la pêche.



✓ **Balade commentée sur la Riasse à Huismes en partenariat avec le CPIE Touraine Val de Loire le 22 septembre 2018**



✓ **Ferme expo de Tours sur le stand de la CCTVI les 16, 17 et 18 novembre 2018**



✓ **Animations auprès des écoles de Manthelan en juin 2018**



### 3

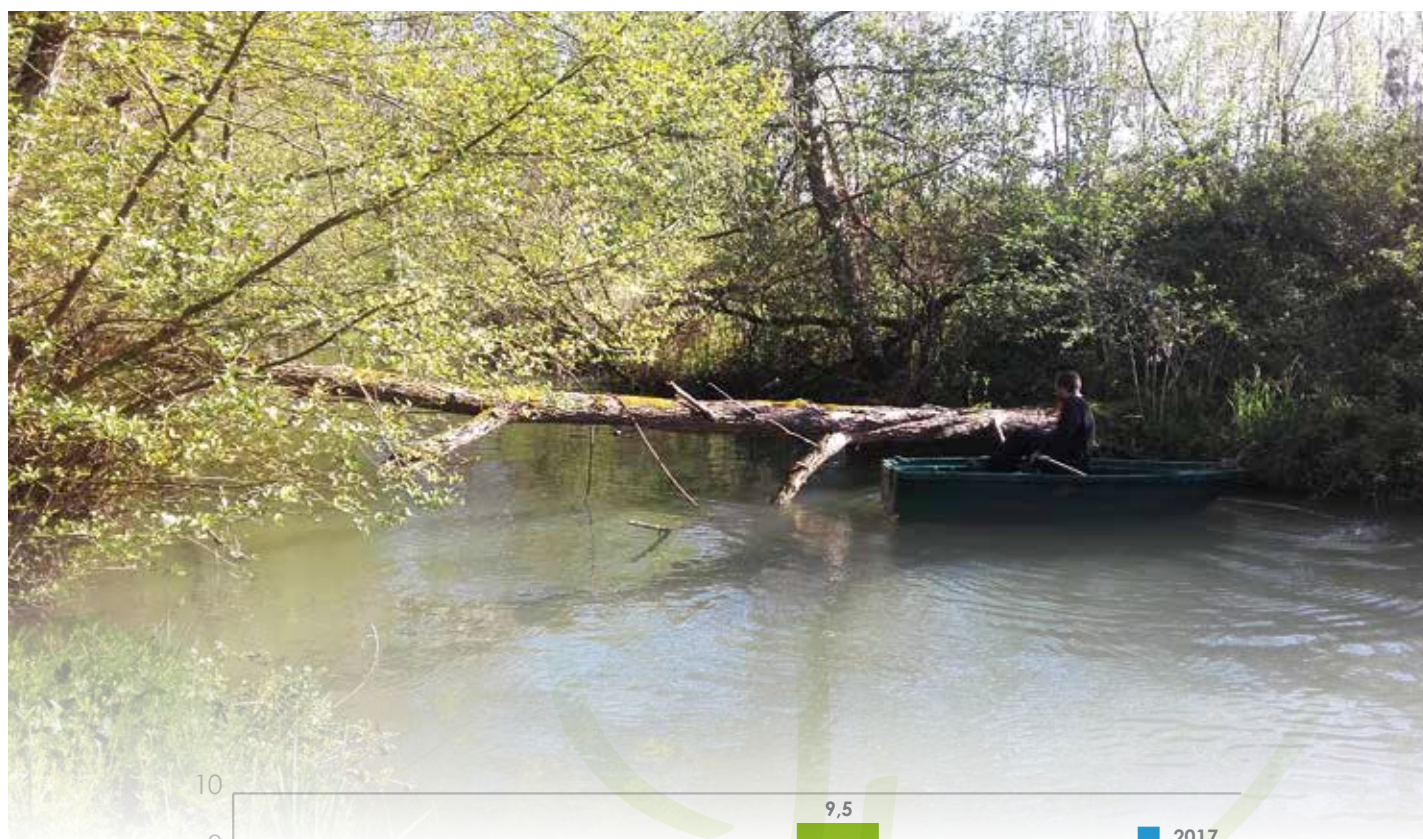
## La Régie « Entretien de rivière » du SAVI

La régie « entretien de rivière » permet aux services du SAVI une réactivité pour les interventions et une surveillance des cours d'eau. En plus des travaux déjà présentés, le service réalise également :

- ✓ Mise en place d'un service payant pour réaliser des interventions ponctuelles chez les propriétaires riverains (enlèvement d'encombres ou arbres isolés)
- ✓ Mise à disposition auprès des communes ou des communautés de communes de l'agent de rivière pour faire face à un besoin ponctuel (remplacement d'agent technique, service d'abattage, ...)

#### En 2018 :

- ✓ 8 chantiers réalisés pour 9,5 jours de travaux soit une recette de 4 040 €.



## 4

# La compétence optionnelle « Fossés collecteurs »

Le SAVI a repris en 2012 (modification statutaire du 8 juin 2012) les fossés et retenues collinaires, compétence exercée auparavant par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Terres Humides du Plateau de Ste Maure (SIATH). Les fossés sont tous identifiés par des numéros (carte annexée aux statuts du SAVI).

La commission « Fossés collecteurs » composée d'un représentant de chacune des 11 communes concernées par cette compétence (Artannes, Esvres, Le Louroux, Monts, Montbazou, Pont-de-Ruan, Saint-Branches, Sorigny, Thilouze, Veigné et Villeperdue) est en charge de la planification et du suivi des travaux.

### 4.1. Le programme de travaux 2018

Le programme 2018 a été validé par la commission fossés du 6 février 2018.

Les travaux 2018 ont été réalisés soit en interne, soit par les entreprises Environnement 41 et Sarl VARVOUX dans le cadre du marché « Travaux de restauration de l'Indre et de ses affluents » notifié le 26 mars 2018.

#### Les travaux réalisés en 2018 :

Interventions sur **9 communes** avec 1,5 km de fossés en curage et 5,3 km en entretien de la végétation pour un montant de 18 606 € TTC.



## 4.2. L'étude « pour la mise en place de solutions technique permettant de réduire le risque inondation sur la commune de Villeperdue »

Suite à plusieurs débordements d'un fossé collecteur ayant provoqué l'inondation d'une habitation, le SAVI a lancé à la demande de la commune de Villeperdue une étude ayant pour objectif de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour réduire ce risque d'inondation.

Cette étude a été attribuée au bureau d'études Gérard LEGRAND le 26 janvier 2018.

Une restitution a été faite à la commune lors d'un comité de pilotage le 2 juillet 2018.



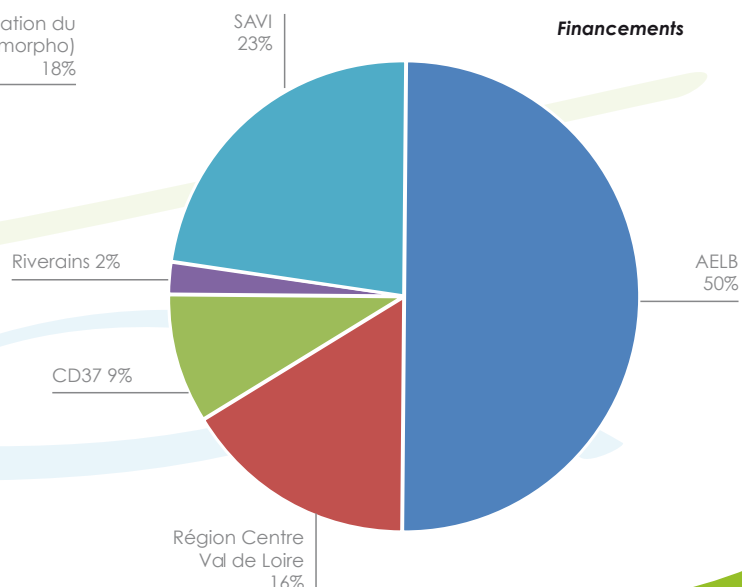
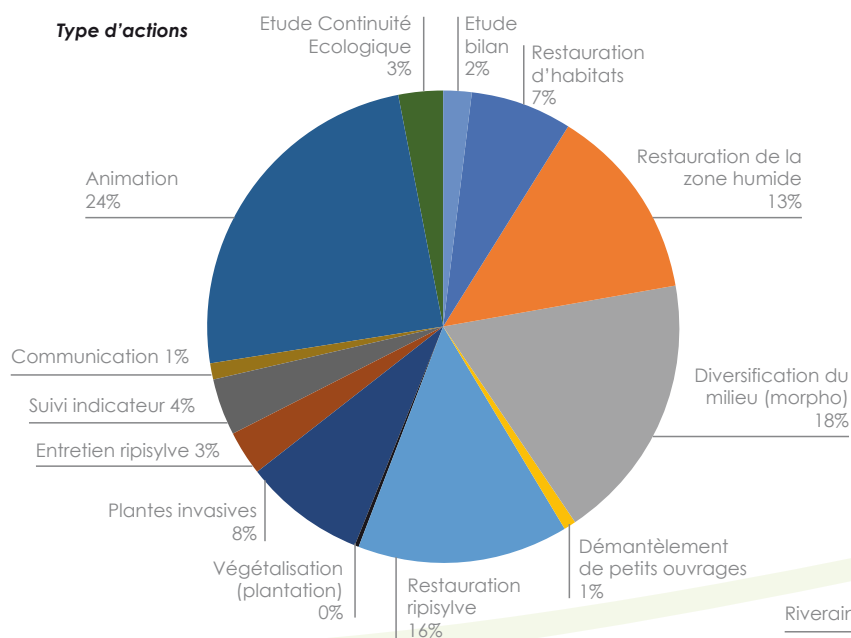
# 5

## Le bilan financier 2018

### 5.1. Bilan financier 2018 du Contrat Territorial de l'Indre Aval

Sur 2018, 33 889 € de travaux ont été réalisés permettant ainsi de solder le contrat territorial de l'Indre Aval à un **taux de réalisation de 93 %** soit 896 554,13 € sur un contrat prévisionnel de 961 500 € :

	CT AELB	Taux de réalisation
Restauration d'habitats	60 700 €	97,7%
Restauration de la zone humide	139 500 €	87,1%
Diversification du milieu (morpho)	145 000 €	113,0%
Démantèlement petits ouvrages	3 500 €	331,6%
Restauration ripisylve	163 000 €	86,4%
Végétalisation (plantation)	5 400 €	0,0%
Plantes invasives	69 900 €	98,8%
<b>SS total TRAVAUX</b>	<b>587 000 €</b>	<b>96%</b>
Entretien ripisylve	49 500 €	62,7%
Suivi indicateur	45 000 €	72,3%
Communication	10 000 €	50,4%
Animation	222 000 €	98,2%
Étude Continuité écologique	30 000 €	86,3%
Étude Bilan	18 000 €	99,3%
<b>TOTAL CT Indre Aval</b>	<b>961 500 €</b>	<b>93%</b>



## 5.2. Bilan financier 2018 du Contrat Territorial de l'Indre Médian

Sur 2018, 465 831 € de travaux ont été réalisés sur le CT Indre Médian soit un état **d'avancement des travaux du CTR Indre Médian au 31 décembre 2018** :

	TOTAL		Taux de réalisation
	Prévisionnel	Réalisé	
Travaux de restauration	1 818 630 €	718 160,11 €	39,5%
Travaux d'entretien	218 870 €	132 070,00 €	60,3%
Travaux d'effacement d'ouvrages	376 990 €	376 600,42 €	99,9%
Études	180 000 €	71 760,00 €	39,9%
Suivi milieu aquatiques	90 000 €	38 748,00 €	43,1%
Communication	50 000 €	8 710,76 €	17,4%
Animation	630 000 €	731 972,00 €	116,2%

<b>3 364 490 €</b>	<b>2 078 021 €</b>
--------------------	--------------------

**61,8%**

## 5.3. Compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 a été approuvé par délibération 2019.03.09 en date du 18 mars 2019.

Rappel : toutes les dépenses liées aux travaux (liés aux contrats territoriaux ou sur fonds propres) sont inscrites dans la section de fonctionnement.

**L'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018** relatif aux modifications statutaires du SAVI a également modifié les modalités de calcul de contributions des membres comme suit :

Les dépenses d'administration générale, d'investissement et de fonctionnement sont réparties proportionnellement entre les EPCI selon les critères suivants :

✓ **le linéaire de berge de cours d'eau** présent sur la commune ou les communes des communautés de communes considérées.

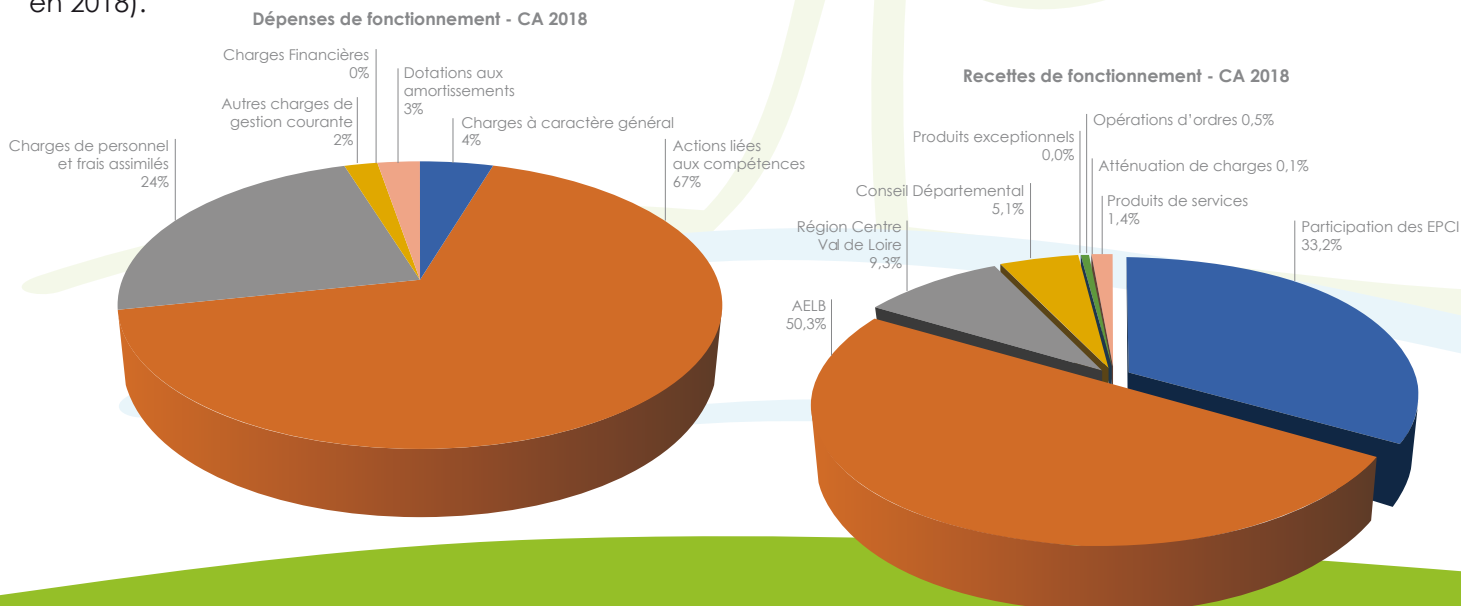
✓ **le nombre d'équivalent habitant des stations d'épuration** appartenant aux collectivités et ayant leur rejet dans le bassin versant de l'Indre sur le territoire du SAVI.

✓ **la surface communale de la structure inscrite dans le bassin versant** de l'Indre et sur le territoire du Syndicat.

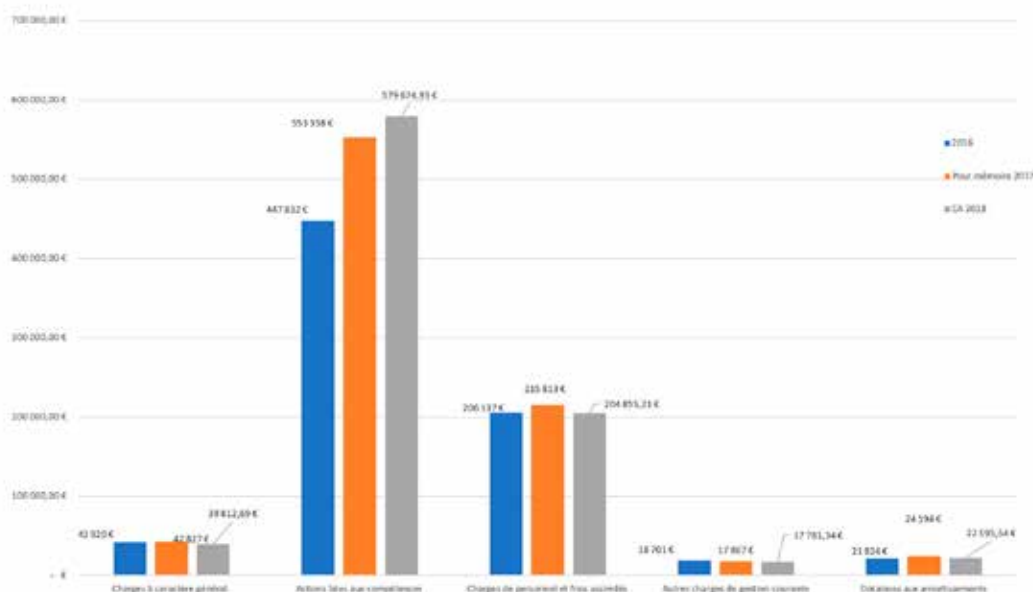
✓ **la surface des parcelles communales à entretenir** par le SAVI, présentes sur le territoire des collectivités membres. Les surfaces sont répertoriées sur une carte approuvée par délibération.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses liées aux compétences 579 674,95 € dont 496 576,37 € de travaux (soit 67 % des dépenses engagées en 2018).



Comparatif dépenses fonctionnement 2016/2017/2018



	CA 2018	Pour mémoire 2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2015
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Charges à caractère général	39 812,69 €	42 827,23 €	41 920,34 €	45 658,69 €
Actions liées aux compétences	579 674,95 €	553 358,47 €	447 832,27 €	330 599,49 €
Charges de personnel et frais assimilés	204 855,21 €	215 812,64 €	206 136,80 €	178 506,26 €
Autres charges de gestion courante	17 781,34 €	17 867,35 €	18 701,11 €	17 631,24 €
Charges financières	584,00 €	933,37 €	1 271,83 €	1 618,00 €
Dépenses imprévues				
Charges exceptionnelles		- €	- €	- €
Dotations aux amortissements	22 595,54 €	24 193,85 €	21 823,89 €	21 863,10 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>865 303,73 €</b>	<b>854 992,91 €</b>	<b>737 686,24 €</b>	<b>595 876,78 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Participation des EPCI	309 753,09 €	309 753,08 €	315 373,69 €	315 373,69 €
AELB	469 355,51 €	662 350,57 €	288 377,52 €	252 688,92 €
Région Centre Val de Loire	86 368,11 €			
Conseil Départemental	47 929,80 €			
Produits exceptionnels	188,75 €	1 000,00 €	388,80 €	497,14 €
Opérations d'ordres	4 782,02 €	5 435,43 €	5 435,43 €	5 435,43 €
Atténuation de charges	955,40 €	8 202,33 €	13 369,25 €	16 027,03 €
Produits de services	12 904,25 €	17 214,09 €	9 624,48 €	2 826,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>932 236,93 €</b>	<b>1 003 955,50 €</b>	<b>632 569,17 €</b>	<b>592 848,21 €</b>
<b>BILAN DE FONCTIONNEMENT</b>				
Excédent de fonctionnement reporté	241 565,31 €	92 602,72 €	197 719,79 €	200 748,36 €
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>	<b>308 498,51 €</b>	<b>241 565,31 €</b>	<b>92 602,72 €</b>	<b>197 719,79 €</b>

	CA 2018	Pour mémoire 2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2015
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Matériels - Véhicules	2 994,95 €	4 637,84 €	17 349,01 €	8 296,30 €
Emprunts	12 608,32 €	12 258,95 €	11 920,49 €	11 883,72 €
Opérations d'ordre	4 782,02 €	5 435,43 €	5 435,43 €	5 435,43 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>20 385,29 €</b>	<b>22 332,22 €</b>	<b>34 704,93 €</b>	<b>25 615,45 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
FCTVA	- €	- €	9 476,89 €	
Subventions d'investissement	70,00 €	- €	- €	- €
Emprunts	- €	- €	- €	- €
Opérations d'ordre	22 595,54 €	24 193,65 €	21 823,89 €	21 863,10 €
<b>Total des recettes</b>	<b>22 665,54 €</b>	<b>24 193,65 €</b>	<b>31 300,78 €</b>	<b>21 863,10 €</b>
<b>BILAN D'INVESTISSEMENT</b>				
Excédent d'investissement reporté	34 538,56 €	32 676,93 €	36 081,08 €	39 833,43 €
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>	<b>36 818,81 €</b>	<b>34 538,36 €</b>	<b>32 676,93 €</b>	<b>36 081,08 €</b>
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €
<b>Excédent ou déficit d'investissement cumulé</b>	<b>36 818,81 €</b>	<b>34 538,36 €</b>	<b>32 676,93 €</b>	<b>36 081,08 €</b>

# 6

## Les Annexes

### 6.1. Les missions du SAVI

#### 6.1.1. Une compétence obligatoire : Gestion des Milieux Aquatiques

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2018, le SAVI a pris la forme d'un syndicat mixte à la carte qui exerce sur son périmètre, une compétence obligatoire, la compétence GEMA **Gestion des milieux aquatiques** telle que définie aux 1°, 2° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

#### 6.1.2. Des Compétences optionnelles :

✓ **La prévention des inondations**, définie à l'alinéa 5 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement : Défense contre les inondations et contre la mer.

✓ **Les retenues collinaires et fossés collecteurs :**

Sur le territoire constitué par l'ensemble des fossés, mares et retenues collinaires situés au sud de l'Indre entre la limite ouest de la commune de Pont-de-Ruan et la limite est de la commune de Courçay : travaux généraux d'entretien, d'aménagement et de gestion des retenues collinaires et des fossés collecteurs situés sur le plateau de Sainte-Maure en rive gauche de l'Indre entre les communes de Pont-de-Ruan et de Courçay.

✓ **L'animation et la concertation :**

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

Toutes les actions entreprises par le SAVI ne peuvent se faire que dans les buts suivants :

- Participer à la défense contre les inondations,
- Améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques pour atteindre le bon état écologique et chimique exigé par la directive-cadre européenne sur l'eau.

Les membres ont la possibilité d'adhérer à ladite structure pour tout ou partie des compétences optionnelles visées à l'article 2.2.

#### 6.1.3. Autres missions

Afin d'exercer au mieux ses compétences, le SAVI a la possibilité de conclure avec ses membres, avec leurs communes et/ou des collectivités non adhérentes, des conventions relatives à :

- Des coopération entre le syndicat et ses membres
- Des missions de maîtrise d'ouvrage
- Des prestations de services



## 6.2. Les réunions

En 2018, **9 réunions de bureau** ont été organisées : 29 janvier, 19 février, 12 mars, 23 avril, 28 mai, 18 juin, 10 septembre, 15 octobre et 10 décembre, ainsi que 3 comités syndicaux : 13 février, 26 mars et 26 novembre 2018.

Plusieurs **comités de pilotage** ont été organisés pour :

- le suivi de l'étude Bilan du Contrat de l'Indre Aval (2 comités techniques et 1 comité de pilotage)
- le Suivi de l'étude « réduction du risque inondations à Villeperdue » (2 comités techniques et 1 comité de pilotage)

En présence des représentants de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Française pour la Biodiversité, la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire.

## 6.3. Le fonctionnement / organigramme des instances

### ✓ Le Bureau

Président	<b>Stéphane AUGU</b>
Vice-présidents	<b>Béatrice TILLIER</b> (Finances) <b>Christian DESILE</b> (Gestion des têtes de bassins versants)
Membres du bureau	<b>Noël DEBLAISE</b> <b>Grégory MOIRIN</b> <b>Bernard PIPEREAU</b>

### ✓ Le Comité syndical

Suite à l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018, entérinant l'intégration de la communauté de communes Chinon Vienne Loire et la Communauté de Communes Bléré Val de Cher, le syndicat est administré par un organe délibérant composé de **41 délégués titulaires** (et 36 délégués suppléants) élus au sein de chaque commune ou structures adhérentes, pour représenter ses intérêts :

✓ **22 membres titulaires** et 21 membres suppléants pour la **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre** (pour la totalité du périmètre à l'exception de la commune de Sainte Catherine de Fierbois)

✓ **7 membres titulaires** et 6 membres suppléants pour la **Communauté de communes Loches Sud Touraine** (pour les communes de Dolus le Sec, Tauxigny-Saint-Bauld, Cormery, le Lourroux et Manthelan).

✓ **4 membres titulaires** et 3 membres suppléants pour **Tours Métropole Val de Loire** (pour les communes de Chambray les Tours, Druye et Joué les Tours).

✓ **4 membres titulaires** et 3 membres suppléants pour la **Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire** (pour les communes d'Avoine, Huismes et Saint-Benoit-la-Forêt)

✓ **4 membres titulaires** et 3 membres suppléants pour la **Communauté de communes Bléré Val de Cher** (pour les communes de Athée-sur-Cher, Cigogné et Courçay).

## 6.4. Les délibérations

### ✓ Les délibérations du Comité Syndical

2018		
13 février 2018	Débat d'Orientations Budgétaires 2018	2018.02.01
	Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre	2018.02.02
	Rapport d'activités 2017	2018.02.03
26 mars 2018	Approbation du compte de gestion 2017	2018.03.04
	Approbation du compte administratif 2017	2018.03.05
	Affectation du résultat de fonctionnement 2017	2018.03.06
	Fixation du montant des participations des structures adhérentes au titre de l'année 2018	2018.03.07
	Budget primitif 2018	2018.03.08
26 novembre 2018	Décision modificative N° 01	2018.11.09
	Création d'un poste d'adjoint technique	2018.11.10
	Tableau des effectifs et des emplois	2018.11.11

### ✓ Les décisions de bureau

2018		
12 mars 2018	Travaux de restauration de l'Indre et de ses Affluents – Attribution des marchés travaux 2018_01	2018.03.B1
23 avril 2018	Marché 2018_02 relatif à l'étude pour la restauration de la continuité de l'Indre au Moulin de la Charrière à Azay-le-Rideau (37) – Attribution du marché	2018.04.B2
15 octobre 2018	Étude hydraulique sur la masse d'eau de la Veude (37) - Attribution	2018.10.B3
	Acquisition d'un véhicule Duster 4X4	2018.10.B4
10 décembre 2018	Demande de subvention animation 2019 des contrats territoriaux Indre aval (en phase transitoire) et Indre médian	2018.12.B5
	Étude bilan du contrat territorial Indre Médian et étude préalable à l'élaboration d'un nouveau contrat territorial – attribution du marché 2018_03	2018.12.B6

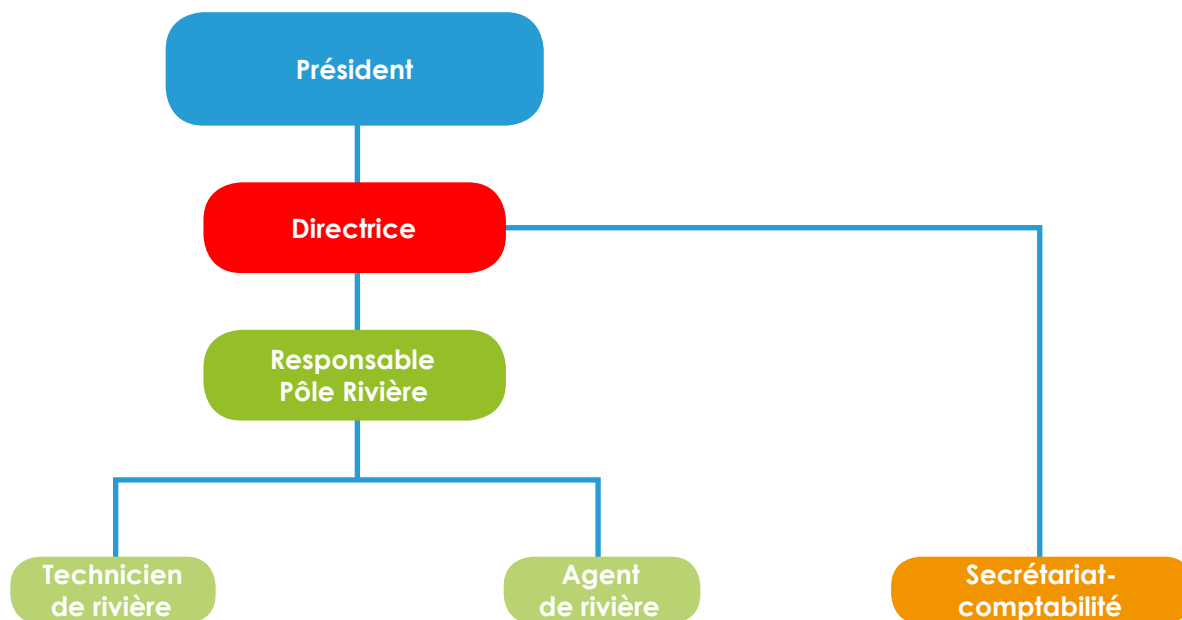
## 6.5. Les Ressources humaines

### ✓ Organigramme des services

En 2018, l'équipe du SAVI se composait de 5 agents (soit 4,9 ETP).

Avec en Mai 2018, le départ d'un des technicien de rivière par voie de mutation (Non remplacé en 2018) et la titularisation de l'agent de rivière au grade d'adjoint technique catégorie C en décembre 2018.

Emplois en 2018	
Catégorie A (attaché territorial)	1 TP
Catégorie B (technicien principal 2ème classe)	1 TP sur 4,5 mois
Catégorie B (technicien territorial)	1 TP
Technicien non titulaire	1 TP
Catégorie C Adjoint administratif 2ème classe	16/35
Agent d'entretien	3/35
Agent de rivière (CDD)	1 TP



### ✓ Répartition des territoires

	AG Responsable	TG Technicien de rivière	TR Agent de rivière
Territoire Indre Aval (jusqu'à Pont-de-Ruan) (6 ME)		X	
ME Indre Médian (Artannes – Courcay) Affluents Montison, Molubé, Nantilly, Gâte acier	X		
ME Échandon (+ le Mouru, Le Quincampoix, Le Montant)	X		
ME La Thilouze (inclus commune Villeperdue)	X		
ME du Taureau		X	
ME du St Laurent	X		
ME Bourdin (+ Mardereau)	X		
ME St Branchs (ou Becquet)	X		
ME Le Montison	X		
Compétence fossés collecteurs			X
Gestion des espèces invasives (jussie et ragondins)			X
	7 ME	7 ME	

ME = Masse d'eau

### ✓ Encadrement de stagiaires

Comme chaque année, le SAVI accueille des stagiaires. En 2018, 5 étudiants ont été accueillis :

- ➡ 1 stagiaire en BTSA GEMEAU : 3 semaines (plus 5 semaines en 2016)
- ➡ 1 stagiaire en Seconde Général : 2 semaines
- ➡ 1 stagiaire en Terminal Bac Pro Gestion des milieux naturels : 5 semaines
- ➡ 1 stagiaire en Terminal Bac Pro Gestion des milieux naturels : 4 semaines
- ➡ 1 stagiaire en 1ère Bac Pro Gestion des milieux naturels : 8 semaines



[www.savi37.fr](http://www.savi37.fr)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



1 Avenue de la Vallée du Lys  
37260 PONT DE RUAN  
Tél 02 47 26 96 83  
[contact@savi37.fr](mailto:contact@savi37.fr)